

Destinataires : À tous les gestionnaires

Expéditeur : Gérald Pierson, chargé de projet GRH-Paie

Date : 12 octobre 2017

Objet : **Important** : Fusion des Virtuo RH-Paie de Lucille-Teasdale et du CHSLD Polonais Marie-Curie-Sklodowska dans CEMTL

Bonjour,

Dans le cadre de la poursuite du projet d'intégration des systèmes administratifs, nous en sommes à la dernière fusion de données dans Virtuo RH-Paie CEMTL, c'est-à-dire celles relatives aux Virtuo RH-Paie des installations de Lucille-Teasdale et du CHSLD Polonais Marie-Curie-Sklodowska. Au terme de cette fusion, **l'ensemble des employés du CIUSSS seront regroupés au sein de la même application** simplifiant ainsi grandement l'activité d'approbation des feuilles de temps et permettant une recherche simplifiée de l'information.

Dates importantes :

- Mardi 24 octobre, **arrêt définitif**, dès 8 h, de Virtuo RH-Paie LT et CHPMCS;
- Mercredi 25 octobre, interruption de Virtuo RH-Paie CEMTL dès 7 h;
- Jeudi 26 octobre, à 6 h, réouverture des connexions de Virtuo RH-Paie CEMTL;
- À partir de ce moment, vous pouvez commencer à faire les autorisations des feuilles de temps (paie du 15 au 28 octobre) dans Virtuo RH-Paie CEMTL.

Faits importants :

- Virtuo RH-Paie CEMTL est disponible uniquement via le portail Citrix CEMTL (vous retrouverez les informations de connexions en pièce jointe);
- Passage vers le guichet RH Web pour les validations et modifications des feuilles de temps, pour tous les employés de ces installations. Tout accès autre que le guichet RH Web, dédié à la validation des feuilles de temps par les employés sera fermé.
- Les gestionnaires auront jusqu'au **lundi midi** pour procéder à l'approbation des feuilles de temps.

Changements significatifs pour les utilisateurs

Nous vous rappelons que cette harmonisation des systèmes apportera certaines modifications :

- Renumérotation majeure des numéros d'employés (les cartes d'employés seront refaites ultérieurement);
- Modification des numéros de postes (renumérotation complète);



- Changement des numéros d'unités administratives. Elles ont été modifiées afin de respecter la nouvelle charte comptable du CIUSSS;
- Modification de certains codes horaires;
- Modification des numéros de syndicats;
- Harmonisation des lettres de certains titres d'emploi.

Pour ces changements, vous devez consulter les tables de conversion sur l'intranet, dans la section tables de correspondance située sous l'onglet [CIUSSS > Priorités organisationnelles > Intégration des systèmes GRH-Paie > Tables de correspondance](#).

Codes utilisateurs

Pour toute personne dont le numéro d'utilisateur était égal au numéro d'employé, considérant le fait que nous procéderons à la renumérotation des numéros d'employés, le code d'accès sera également modifié selon le fichier de correspondance. Un courriel personnalisé va être acheminé à tous les utilisateurs qui ont présentement un compte dans Virtuo RH-Paie LT ou/et PMCS.

Aide pour les utilisateurs

Une équipe est en place pour vous aider. Vous pouvez composer le 514 252-3400, poste 5634, ou envoyer une requête sur Octopus en choisissant « Demande Virtuo RH-Paie / Espresso GRH-Paie », à l'adresse : virtuo.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Prochaine étape

Suivant la fin des fusions, une dernière grande phase sera entreprise dans le projet GRH-Paie, soit celle de l'optimisation des informations et des processus. La réalisation de cette étape nous permettra de simplifier plusieurs activités, d'uniformiser les données et rapports, ainsi que de préparer les interfaces de production des tableaux de bord.

Merci de votre collaboration.